

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE ESG

Code ISIN : FR0000970253

OPCVM géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

#### Objectifs et politique d'investissement

**Federal Opportunité Tonique ESG** est un fonds dont l'actif est exposé tant en actions qu'en obligations, composé de fonds internationaux et/ou européens.

**Son objectif** est d'obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, à travers la gestion dynamique d'un portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (FIA respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier : 30% maximum de l'actif net).

**Indicateur de référence composite** : 50% du Stoxx Europe 600®<sup>1</sup> NR, 25% du MSCI AC World Free NR et 25 % Bloomberg Barclays EuroAggregate 3-5 Year TR Index Unhedged. L'indicateur de référence est calculé dividendes et coupons réinvestis.

**La stratégie d'investissement** consiste, dans le cadre d'une gestion diversifiée en termes de classes d'actifs, à être investi, en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (FIA : 30% maximum de l'actif net) de droit Européen à hauteur de 90% minimum de l'actif net.

Les OPCVM et/ou les FIA sélectionnés seront des OPCVM et/ou des FIA de sociétés de gestion externes et des OPCVM et/ou des FIA de la gamme de Federal Finance Gestion ou d'une société liée.

Le processus d'investissement en OPCVM et/ou FIA comprend plusieurs étapes :

- Détermination de la répartition entre les principales classes d'actifs.
- Etape de sélection basée sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (audit du process de gestion).
- Etape de construction du portefeuille.

Les OPCVM et/ou les FIA sélectionnés seront des OPCVM et/ou des FIA :

- actions investis sur les marchés européens et/ou internationaux, dans une fourchette de 50% à 90% maximum de l'actif net.
- dont l'actif est exposé tant en actions qu'en obligations, obligataires, monétaires et/ou monétaires court terme n'ayant pas de contraintes en termes géographiques et de notation (dont des titres à caractère spéculatif), dans la limite de 50% de son actif net,
- Investis sur les pays émergents dans la limite de 30% de son actif net.

Le fonds est investi à hauteur de 80% minimum dans des OPC gérés par des sociétés de gestion évaluées comme leader ou intermédiaire dans la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Cette évaluation se base sur une méthodologie interne à la société de gestion qui regroupe les différentes sociétés de gestion en trois grandes catégories : les sociétés dites leader, les sociétés intermédiaires, les sociétés en retrait.

Le FCP pourra être investi à hauteur de 10 % maximum de son actif net en Titres de Créances Négociables (billets de trésorerie, certificat de dépôt...) ou en obligations de la Zone Euro.

Afin d'être plus réactif face à la volatilité des marchés, le fonds pourra avoir recours, dans la limite d'une fois l'actif net et sans recherche de surexposition, à des instruments dérivés sur actions, taux et devises, sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, de manière à exposer ou couvrir le portefeuille. Par ailleurs, à titre accessoire et en vue de profiter d'opportunité de marché, le fonds pourra également avoir recours à l'utilisation d'instruments dérivés sur actions, taux et devises (ex. : stratégie de gestion des courbes de taux, positions de change à terme sur devise...).

- **Durée minimale de placement recommandée : 5 années.**

- Fonds de capitalisation des sommes distribuables.

- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque et de rendement est de 4 en raison de l'exposition du fonds aux marchés des actions, de taux et des devises qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

**Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :**

- **Risque de contrepartie** : en cas de défaillance d'une contrepartie ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

- **Impact des techniques financières liées aux produits dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

<sup>1</sup> © Stoxx Europe 600 est une marque déposée de Stoxx Limited.

## Frais

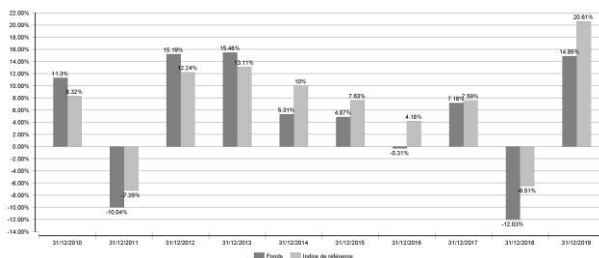
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3 %
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants*	2,64 %
<i>*Ce pourcentage se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars et peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</i>	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)

## Performances passées de Federal Opportunité Tonique ESG

Les performances du fonds et de l'indicateur de référence sont calculées coupons et dividendes nets réinvestis.



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ci-dessus incluent les frais courants mais ne prennent pas en compte l'impact pour l'investisseur d'éventuelles commissions de souscription et de rachat. La devise du portefeuille est l'Euro.

**Date de création de l'OPCVM** : 02/11/1999.

**A** : Gestion initiale.

**B** : Le fonds change de stratégie d'investissement.

**C** : Au 20/02/2014 :

- Changement de dénomination : le FCP se dénommait FEDERAL SELECTION TONIQUE.

- Changement de l'objectif de gestion, de la politique d'investissement et de l'indicateur de référence.

- Changement d'indicateur de référence : 01/10/2019

## Informations pratiques

- **Dépositaire** : CACEIS Bank

- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM** : le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1 Allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : la valeur liquidative du fonds est publiée sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Fiscalité** : selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

- Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 avril 2020.